

un niveau de vie même modeste à ceux dont le labeur a bâti le pays qui nous fait vivre aujourd'hui, et qui nous rapporte beaucoup—à condition d'avoir un emploi—pour un effort bien moindre qu'autrefois.

Le Canada pourrait aussi se permettre de payer une pension à ceux de 65 ans et plus qui ne travaillent pas à plein temps et les munir de soins médicaux. L'objectif du Crédit social, en matière d'assistance aux personnes âgées, serait:

1. Un plan d'assurance pour frais médicaux payés par le gouvernement à toute personne au-dessus de 65 ans.

2. L'âge de la pension de vieillesse serait abaissé à l'âge de 65 ans pour tous ceux dont le revenu annuel est au-dessous du niveau d'exemption de l'impôt sur le revenu.

3. Le taux des pensions aux personnes âgées serait augmenté.

Voilà, monsieur l'Orateur, qui prouve aux députés que notre groupe s'est toujours occupé des questions de législation sociale.

Il faudrait également, comme le mentionne l'honorable député dans son avis de motion, prévoir des amendements à la loi visant à accorder une pension aux invalides ou à ceux qui sont affectés par d'autres malaises et condamnés à l'inactivité.

À ce stade, je désire rappeler très brièvement une intervention que j'ai trouvée particulièrement intelligente de la part de l'honorable député de Berthier-Maskinongé-Delaudière (M. Paul), lundi dernier, alors qu'il déclarait, comme l'atteste la page 4509 du *hansard* français:

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que le gouvernement devrait apporter les modifications requises pour élargir le cadre de la loi, ou pour en rendre les bénéfices plus accessibles, car il arrive souvent, comme je l'ai signalé tout à l'heure, qu'un individu souffrant de diabète, d'asthme ou étant aux prises avec des troubles cardiaques, ne se trouve pas dans la catégorie qui lui permettrait de bénéficier de la pension des invalides.

Monsieur l'Orateur, il semble que cette question d'amendements à nos lois sociales rencontre l'unanimité et je suis un peu désappointé—non pas que je veuille ici faire des reproches à qui que ce soit—de voir le nombre restreint de députés qui sont présents à la Chambre, pour discuter d'une question aussi importante que celle qui est actuellement à l'étude. Il m'arrive moi-même d'être absent, mais je crois sincèrement que si tous les députés voulaient s'en donner la peine, ils pourraient s'intéresser davantage à l'étude de ces questions. À ce moment-là, ils seraient davantage justifiés, au cours des campagnes électorales, d'élaborer sur ce sujet, et même de faire une démagogie particulièrement défavorable sur l'exploitation des misères d'autrui.

Monsieur l'Orateur, nous sommes favorisés de vivre dans un pays riche comme le Canada, et je crois que ce serait faire une insulte au Créateur ou à la Providence que d'être incapables de s'organiser afin de pouvoir bénéficier des nombreuses richesses dont nous avons été gratifiés.

[M. Frenette.]

J'ai ici un tableau comparatif des salaires payés à la main-d'œuvre, dans les différents pays du monde. Je comprends que cette comparaison est peut-être un peu boiteuse, mais je pense que le niveau des salaires payés donne quand même une idée assez exacte du standard de vie qui existe dans ces différents pays. Je constate que le Canada vient au deuxième rang avec une moyenne de salaire de \$1.89 l'heure; ceci m'amène à faire une comparaison avec certaines mesures de sécurité sociale actuellement en vigueur dans d'autres pays beaucoup moins favorisés que le nôtre. À l'instar de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, je suis d'avis qu'il est urgent qu'on passe à l'action plutôt que de se contenter d'en parler et d'en faire un sujet politique.

Il y a quelques semaines, l'Évangile nous rappelait la parabole de la brebis perdue; à l'effet que le bon pasteur qui constate qu'il lui manque une brebis doit laisser les autres de côté, pour s'occuper de celle qui a besoin de sa sollicitude.

Je crois que cette parabole pourrait inspirer nos gouvernants et leur rappeler que ce ne sont pas ceux qui sont actuellement comblés, au point de vue richesse et sécurité, qui doivent être l'objet d'inquiétude de la part des gouvernants, mais bien ceux qui sont dans la nécessité, lesquels je ne qualifierais pas d'indigents, mais qui sont loin d'être en mesure de répondre aux exigences imposées par leurs responsabilités.

Occupons-nous davantage des pauvres et des nécessiteux. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a mentionné tout à l'heure un chiffre de l'ordre de trois millions. À mon avis, c'est un chiffre éloquent qui mérite qu'on s'y arrête et qu'on y accorde toute l'importance qu'il comporte.

Tout à l'heure, l'honorable député de Dorchester (M. Boutin) a demandé à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) s'il tenait compte de l'augmentation de l'impôt sur le revenu, en comparaison de l'augmentation des pensions de vieillesse, des pensions aux aveugles, et autres, etc... J'ai constaté que l'honorable député n'a pas insisté outre mesure pour lui donner une réponse plus brillante qu'il ne le fallait.

C'est ce qui m'amène à me poser la question suivante: Si le Parlement canadien n'était pas appelé à payer aujourd'hui, uniquement en intérêts, un montant de un milliard de dollars par année, à ce moment-là, ne serait-il pas plus facile de créer des mesures de sécurité sociale qui placeraient nos concitoyens à l'abri de bien des difficultés?

Je termine mes remarques en laissant à la méditation des membres de la Chambre cette idée: Qu'on tente de trouver le moyen